L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 72 rue du Canal.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE, 7 MARS 1880.

Louisiane

Nous lisons dans le *Meschacébé* :

COMITÉ EXÉCUTIF. — Une réunion du comité exécutif du parti démocrate est convoquée par le président Bennel, pour lundi prochain, chez M. O. Dubé. Des sujets d'une très grande importance doivent être soumis à la considération du comité.

ACCIDENT. — M. Adolphe Monta [illegible], lundi matin, victime d'un triste accident. Il conduisait une charrette et la mena passant sur un tronc d'arbre il a perdu l'équilibre et a été précipité hors du véhicule. Avant qu'il n'ait pu se relever, la roue lui passait sur la tête et lui fai sait une terrible blessure. Le docteur Huard, appelé à lui donner les soins n constaté que le cuir chevelu avait été détaché du crâne.

LEVÉES. — Le contrat pour la construction de la levée Carroll, rive droite, de Jean-Baptiste, a été adjugé à M. John Hesseron à 17 cents la yarde et celui pour la levée Live Oak Store, rive gauche, à M. W. Finnerty à 16 cents.

Nos confrères le *Meschacébé* et la *Sentinelle* de Thibodeaux regrettent que la clause du bill du Sénat qui ordonnait la publication des lois en français dans les journaux de paroisses, indépendamment de l'insertion dans un journal quotidien, n'ait pas passé. Les amis de la langue française ont craint de manquer le but en demandant l'insertion en français dans 19 journaux tandis que les lois ne sont insérées que dans un seul journal en anglais, ce qui est nécessité une allocation 18 fois plus forte. Telle est la raison du retrait de la clause.

Nous aussions désiré comme nos confrères que la chose fût possible, non seulement pour le bénéfice,—qui n'est pas grce,—mais dans l'intérêt de la langue, française. Le bill a passé au Sénat et est actuellement entre les mains du comité de la Chambre.

Le St-Charles *Herald* dit que MM. Bourbon et Levois, expérimentent sur leur habitation "Star" l'emploi de la chaux comme engrais ; ils en ont déjà employé 2000 barils.

Un homme de couleur, Edouard Johnson, a poignardé le 29 février un autre homme de couleur Wora Coleman à la suite d'une querelle au sujet de sa femme. Johnson a été arrêté.

Tilden et le troisième terme.

—Voici une lettre écrite par M. Tilden à un de ses amis du Massachusetts :

"Gramercy Park, 21 février.

"Mon cher monsieur, mes occupations ont me privé cet hiver du plaisir d'assister au dîner de l'Association démocrate du Massachusetts pour l'anniversaire de la naissance de Washington. Je n'ai pas besoin de vous dire quel plaisir j'aurais à me trouver dans la compagnie qui aura rassemblée en cette circonstance.

"Il n'y a rien de plus convenable, à l'heure actuelle, que de délibérer un pareil jour. C'est le Père de la patrie, le premier dans la guerre, le premier dans la paix, le premier dans le cœur de ses compatriotes, qui a donné l'exemple d'une retraite trouvée après une période présidentielle. Il a établi ce mémorable précédent comme une règle pour tous ses successeurs, comme une loi non écrite pour le peuple américain. Il l'a fait pour répondre à la pensée des plus ardents patriotes qui avaient, de Mlle Anne Cromwell, de M. F. Brumer, prof. D. Delcroix et J. W. H. Hobert et d'un orchestre complet de 40 des meilleurs musiciens de la ville.

Billet de souscription.....$1 00

A vendre dans tous les principaux magasins de musique. On trouvera le programme du concert dans nos prochaines annonces.

7 mars—7,14,21,28 mars

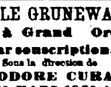

Quatrième Fête Annuelle,
Exhibition Pyrotechnique et Bal
DONNÉS AUX
FAIR GROUNDS
PAR LA
Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane,
Jour de Pâques, le 28 Mars 1880.

Courses	Pony Race	Prix $15 00
	Prix d'entrée $2 50	
Course de mulets		Prix $10 00
	Prix d'entrée $2 00	
Course à pied	Entrée libre	Prix 5 00
Course en sacs	Entrée libre	Prix 1 00

Danses dans les deux batisses.

Comité d'arrangements :

L. J. COURTIN, Chairman.

J. F. Barthelemy, L. J. Courtin's,
H. S Salvant, Geo. Bischof Jr,
A. B Dumaine, V Mole,
Chas. Barga, Michel Toupiez,
E. Duseon, Edgar Lasalle.

Pour invitations pour danses, s'adresser à J. F. Barthelemy, No 56 rue du Camp ; Bischoff, Jr, aches Michel Lion, secotgnare Ste-Anne et Victoire-Levée ; Adolphe Dumaresl, Stonewall, Jackson Place, secotgnare ; Geo Bischoff, Jr, et Victoire ; E. Duseon, secotgnare Dumaine et Amour ; A. F. Bédet, secotgnare Champs-Elysées et Bons Enfants.

Prix d'Entrée - - - - - 50 cts

7 mars—

PHARMACIE
DU MARCHÉ FRANÇAIS,
280, RUE DECATUR,
PRES URSULINES.
P. A. BERTRAND, Pharmacien.

CETTE pharmacie, qui vient d'être ouverte, renferme un assortiment complet de Médicaments frais et choisis avec soin, de Produits chimiques, de Parfumerie, de Remèdes patentés etc.

Les formules de MM. les Médecins seront remplies, de jour et de nuit, avec une scrupuleuse exactitude. Boîtes à médicaments pour navires. Prix très raisonnables.

On parle anglais, français, italien, espagnol et allemand.

LE DR DE P. FORMENTO

Peut être consulté à son cabinet, au dessus de la "Pharmacie du Marché Français", de 7 à 9 h. du matin, et de 4 à 5 h. de l'après-midi.

Consultations gratuites pour les pauvres.

30jan—au 7 mars

Notre Stock Entier
DE
HABILLEMENTS
Réduit depuis le 1er Janvier.

Nous offrons des Marchandises surprenantes dans chaque département.

Il nous faut de la place

pour notre immense Stock de Printemps que nous recevrons peu de jours après le 1er Février.

Ne manquez pas cette occasion

de choisir de beaux PARDESSUS, ULSTERS, ESCHAGES, ARTICLES EN TOILETTE et CHAPEAUX pour Messieurs, Enfants et Jeunes Garçons de plus grand et de plus bel assortiment de la ville à des

Prix qui ne peuvent pas être égalés.

Léon Godchaux,
91 & 93 RUE DU CANAL,
Et des—
CHAMPAGNE
BOLLINGER
Embouteillé et demi-bouteillon,
Le Vin, favori des Clubs de l'Est
Grand vin Château Dillon.
En barrique et en caisses.
6,000 caisses vendues à New-York en 1879.
Bières anglaises mises en bouteilles
Par E. & J. BURKE. Dublin.
BASS,
ALLSOPPS,
GUINNESS.

WHISKEY D'IRLANDE,
de E. & J. BURKE, Dublin, et en cuisses.

A vendre par
SCHMIDT & HEGLER, Importateurs,
40, 41, 42, 43 rue Peters.

—On écrit de Vaud au "Journal de Genève" qu'un individu nommé Delahaye a péri à la Dole, victime d'un étrange accident. Il se trouvait dans la forêt de Chaux et était monté sur un chêne pour couper ses bûches. Ayant trop entamé les *pinpreaux* dont ces souliers étaient armés, il fit des efforts pour se dégager, et, perdant l'équilibre, il se trouva tout à coup suspendu par les pieds. Quand on le découvrit dans cette position, sa mort remontait à plus de deux heures.

—Tendresse filiale.

Une petite fille tranquillement assise entre son père et sa mère, s'écrie tout à coup :

—Petit père ! embrasse-moi !

Le papa, enchanté de cet accès de tendresse, commence par s'essuyer la barbe, puis se penche vers l'enfant, qui se recule toute déconcertée.

—Qu'as-tu ? lui demande-t-il.

—C'est que je voulais manger le petit morceau de macaron qui était dans ta barbe !

—Un artiste de la Renaissance qui vient d'entrer dans sa 43e année, n'a presque plus de cheveux.

Savez-vous comment il se appelle ?

—Les voltigeurs de la 43e !

—Un marché central pour l'exportation de la viande vient d'être établie à Sydney, en Australie. Déjà, un navire anglais, le *Strathleven*, a transporté de Sydney à Londres les carcasses de 700 bœufs et de 5000 moutons, conservées d'après des procédés analogues à ceux qui sont en usage sur les vapeurs américains.

Maison Philip Werlein. 126 Canal.—La supériorité des pianos "Mathushek" ne peut plus être contestée. Leur progrès rapide en est la preuve.

Un million de familles s'en servent à la Nouvelle-Orléans seulement. A la campagne il est difficile d'en rencontrer d'autres marques.

La fin qualité que l'on reconnaît à ces pianos "Mathushek" est la solidité de la construction, qui leur donne une sonorité sympathique et la mécanique disposant presque entièrement de tous les accords—avantage immense pour le virtuose. Je leur ai bien souvent reconnu cette double supériorité, le meuble est élégant, d'un prix modique.

Tous les jours nous acceptons en échange contre nos mêmes pianos "Mathushek" d'autres pianos des meilleures fabriques françaises Pleyel, Erard, etc. qui aujourd'hui considérant leurs instruments ou nos nouveaux pianos primés aux américains.—P. Werlein.

Les journaux des villes et des campagnes aiment à propager les choses utiles, et, celles qui ont trait à la santé doivent tenir le premier rang. C'est à ce titre que nous recommandons le "Bitter Tropical aux Navets Indiens" de Lapeire.

Les hommes gens doivent faire usage de Malthaner Kräuter-Liqueur.

Si vous voulez un assortiment de chambre à coucher élégant et fin, en bois de rose ou d'acajou, ou une table commode de cuisine, si vous voulez un piano, vous trouverez tout cela également à très prix à l'ameublement de Golden Eagle,

30 rue des rues Bourgerts et Pauline.

SPECTACLES BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Propriétaire et Directeur..... M. B. RAOULEY.
Régisseur..... M. Ch. Christian
Régisseur de la Scène..... M. Ch. Cazeaux.

"UNCLE DANIEL."

Drame sérieux en 5 actes.

Dépeint chacun des Sorrie Section.

Avec le concours de la Troupe de Comédiens dans la nouvelle comédie américaine de M. R.

A Mississippi Steam Sawmill.

Avec nouveaux décors et accessoires.

Acte 1—The Story.
Acte 2—Keeper's in Boston.
Acte 3—The Discovery.
Acte 4—Old Nance makes the best time en
Acte 5—

Samedi soir, 13 mars—Répétée de B. Macauley
Lundi 15 mars—Pour deux semaines :
Comédie en 3 actes, burlesque, de Colville—MAGIC SLIPPER.
7 mars—

THEATRE ST-CHARLES.

D. SIDWELL, Propriétaire et Directeur.

Pour un court engagement—JEUDI, 11 mars.
Les Merveilleux
MIDGETS.
Parfaits Spécimens de l'Humanité—Les Plus Petits ces Existent.
GEN'L MITE,
Age: 15 ans. Poids: 9 livres.
MAJOR ATOM,
Age: 10 ans. Poids: 15 livres.

Ces merveilles humaines ont été une exhibition extraordinaire et commandé une attention universelle.

Ils Exhibition Tous les Jours.

Matin, 10 à 12.) Prix d'Entrée,
Après-Midi, 2 à 5.) Vingt Cinq Cents.
Soir, 7 à 9.)
Trois Exhibitions par jour. 7mars—

FONDS DE
SECOURS IRLANDAIS.

Le grand bénéfice qui doit être donné sous le patronage de

M. HALL, M. FREDERICK PAULDING,
LE DIRECTEUR FRANK LAWLER ET
SA COMPAGNIE DRAMATIQUE,

aura lieu au Théâtre du Grand Opéra, coin Canal et Dauphine,

DIMANCHE SOIR, 7 MARS,

sous les auspices d'un grand nombre de nos concitoyens les plus influents.

Les Billets d'Entrée sont à vendre au Contrôle du Théâtre et dans les principaux magasins, ainsi que par les membres du Comité.

6mars—

GRAND OPERA HOUSE,
Au coin des rues Canal et Dauphine.

Commencant DIMANCHE 29 Février.
Engagement de l'éminent acteur,
FREDERICK PAULDING,
Assisté de l'excellente troupe sous la direction de M. FRANK WILDE.
Dimanche et Lundi dans le rôle
HAMLET.
Mardi et Mercredi, dans le
FOOL'S REVENGE.
LADY OF LYONS.
Vendredi, bénéfice de M. Paulding.
THE WIFE'S SECRET.
Samedi soir,
SHYLOCK, THE JEW.
Mercredi, matinée—HAMLET.
Samedi, matinée—WIFE'S SECRET.
26 fév—

SALLE GRUNEWALD
Concert à Grand Orchestre
par souscription,
Sous la direction de
THEODORE CURANT,
MARDI, 30 MARS 1880, A 8 P. M.,
Avec le bienveillant concours de Mme Hélène Schweitzer, de Mlle Anaïse Sewell, de M. F. Brumer, prof. D. Delcroix et J. W. H. Hobert et d'un orchestre complet de 40 des meilleurs musiciens de la ville.

Billet de souscription.....$1 00

A vendre dans tous les principaux magasins de musique. On trouvera le programme du concert dans nos prochaines annonces.

7 mars—7,14,21,28 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR, remplaçant J. MOREY, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 3 Avril 1880, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un Jugement de l'Honorable N. H. Hughes, Juge de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci dessous le 17 Février 1880 et signé le 21 Février 1880, il sera vendu à l'encan, afin d'opérer un partage dans l'affaire ci-dessous, en propriétés de valeur ci-dessous décrites, à savoir :

1 Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Canal, Marais, Gravier, désigné par le No 11 sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé au bureau de William Christy, arpenteur public en cette ville. Ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue du Camp par 120 pieds de profondeur de 79 pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec la maison en briques à quatre étages No 58 Rue du Camp, et toutes les améliorations sur le dit lot de terre et les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

2—Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Gravier, Marais, Poydras et Claiborne, désigné par le No 12 sur le plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé au bureau de William Christy, susdenommé, ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier par 120 pieds de profondeur de 79 pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec la maison en briques à quatre étages No 56 rue Nouvelle-Levée ou South Peters et toutes les autres améliorations sur le dit lot de terre et les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

3—Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 1 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

4—Un certain terrain situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters et Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 2 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

5—Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 3 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

6—Un certain terrain situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 4 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

7—Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 5 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

8—Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 6 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

9—Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 7 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

10—Un certain terrain situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 8 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

11—Un certain terrain situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 9 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

12—Un certain terrain situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 10 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

13—Un certain terrain situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 11 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

14—Un certain terrain situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 12 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

15—Un certain terrain situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 13 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

16—Un certain terrain situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 14 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

17—Un certain terrain situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 15 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

18—Un certain terrain situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle-Orléans et borné par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 16 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

Conditions de vente :—Un quart comptant, et le reste en trois paiements égaux à un, deux et trois ans, avec intérêt de sept pour cent par an, à partir du jour de l'adjudication, le tout payable en billets d'Etat ou en espèces courantes, au choix de l'acheteur, ou comptant en argent, si préféré, avec escompte de 10 pour cent, et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec pouvoir de saisir et vendre en vertu d'icelle, sans autre formalité ni procédure judiciaire, et sans recours contre le vendeur, qui ne garantit que son droit de propriété, et ne vend que ce qui lui appartient, sans garantie de titre, de contenance ou autrement, les frais de transfert et autres à la charge de l'acheteur.

Les propriétés ci-dessus décrites ne sont vendues que pour autant qu'elles appartiennent à la succession de feu Paul Louis Barthe, et ne sont offertes que sous les détails au lieu et au moment de la vente.

7 mars—Mer. Ven. Dim. jusqu'à la vente.

PAR D. E. MORPHY & SON.

Faïence et Faïence Granit.

PAR D. E. MORPHY & SON.—D. E. Morphy, encanteur, Bureaux No 16 rue Carondelet, mars 1880, à 11 heures du matin, à notre salle de vente, Nos 108 et 110 rue des Magasins, un assortiment de Faïence blanche et Faïence granit.

Conditions—Comptant. 7 mars—

PAR J. V. GOURDAIN.

VACHERIE ! VACHERIE !

Vente à longs termes d'une Vacherie faisant d'excellentes affaires.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 91, rue Royale—MERCREDI, 10 mars 1880, il sera vendu, à 11 heures A. M., la Vacherie située sur la Levée Marmegon, située rue Brand, entre Dumaine et Ste-Philippe, comprenant :

13 magnifiques vaches, dont plusieurs fraîches vêlées, 2 taureaux, 1 veau, le pont de voiture à 2 garnesse, 2 harnais, 1 charrette, à ses que tous les ustensiles de vacherie.

TERMES ET CONDITIONS.—Jusqu'à $100 comptant ; somme de $100 et jusqu'à $150, 6 mois de crédit ; au dessus de $150, 12 mois de crédit, on billets souscrit et endossés sur à la satisfaction du vendeur.

Les pâturages qui est de 15 à 16 gallons sera donnée au plus fort acquéreur.

4 mars—4,7,9,10 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 41,771.

Charles H. Culbertson et als. vs. J. P. E. Devenport, tuteur,
Pour effectuer un partage.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 91 rue Royale—MERCREDI, 10 mars 1880, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un Jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 4 février 1880 et signé le 9 février 1880.

Un certain terrain, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Nouvelle-Levée, Marigny, Poydras et Gallatin, mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 70 pieds entre lignes parallèles, le tout en plus amplement.

Ensemble avec les bâtisses en briques à quatre étages No 56 rue du Camp et toutes les autres améliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

2—Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Gravier, Marais, Poydras et Claiborne, désigné par le No 11 sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé au bureau de William Christy, susdenommé, ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier par 120 pieds de profondeur de 79 pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec la maison en briques à quatre étages No 58 Rue Nouvelle-Levée ou South Peters et toutes les autres améliorations sur le dit lot de terre et les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

3—Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'île bornée par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 3 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

4—Un certain terrain situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 4 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

5—Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'île bornée par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 5 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

6—Un certain terrain situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 6 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

7—Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'île bornée par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 7 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

8—Un certain terrain situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 8 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

9—Un certain terrain situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 9 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

10—Un certain terrain situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier 1833 et déposé par le Notaire Pilié, depuis cette époque, sous le No 10 ; ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou South Peters, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses en maçonnerie bâties sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en quoique sorte y appartiennent.

11—Un certain terrain situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Nouvelle-Levée ou South Peters, Poydras, Tchoupitoulas et Rue Chee, désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpe le 21 janvier